
Séance du jeudi 11 avril 2024

Date de la convocation : 29 mars 2024

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents : 42

**Présents non votants :
3**

Présents votants : Martine AUBRY, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Ludovic CHARLES, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, Clément FEVEZ, Marie-Cécile GEORGE, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Yannick PEZET, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

Représentés : 5

Représentés : Patrick GROSS représenté par Thierry RAMAND, Jean-Marc ILIC représenté par Martine AUBRY, Clarisse JACQUET représentée par Thierry MIGOT, Joseph KAAG représenté par Christine POLMARD, Nathalie PHILIPPOT représentée par Dania KLEIN

Votants : 47

Excusés : Raymond LECLERC

Absents : Patrice ADAM, Jean-Louis ADRIAN, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULLOY, Alain CHAUDRON, Béatrice DENIS, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Cédric GARAT, Serge GAUGUIER, Jean-Marie HURAUT, Raphael HUMBERT, Marie-Thérèse HURAUT, Christophe LANG, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Régis SOLTISIAK, Francis WITZ, Angélique THILL

Secrétaire de séance : Frédéric ERNST

DE_2024_050 - Objet : Autorisation de signer la convention Territoire Educatif Rural de l'Argonne

Date de transmission de l'acte: 18/06/2024
Date de reception de l'AR: 18/06/2024
055-200066140-DE_2024_050-DE
A G E D I

Les « territoires éloignés » posent à l'école un défi spécifique. Du fait de la dispersion de l'habitat et des équipements publics, de l'éloignement des opportunités de poursuite d'études et d'emploi, ou de la déprise démographique et des difficultés économiques, certains territoires ruraux et périphériques présentent des singularités qui appellent de la part de l'institution scolaire une réponse globale et cohérente, construite avec les acteurs locaux et s'appuyant sur leurs richesses et leurs atouts.

Parce que les territoires ruraux ou éloignés ne constituent pas un ensemble homogène, la réponse du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports doit être élaborée au plus près des territoires, en collaboration étroite avec les collectivités locales et en lien avec l'ensemble de la communauté éducative.

C'est l'objectif des « Territoires Éducatifs Ruraux » qui, dans le prolongement des réformes engagées, permettent de constituer un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

Les « Territoires Éducatifs Ruraux » sont un cadre de réflexion commun visant à garantir une offre éducative de qualité et de proximité pour tous les élèves. Ils reposent sur une démarche partenariale qui associe les familles et réunit autour de l'enjeu éducatif et dans une véritable alliance éducative, les services de l'État, les collectivités, les organismes sociaux, les partenaires associatifs et le secteur économique.

Le Territoire Educatif Rural du Pays d'Argonne est constitué des deux réseaux des collèges, et de leurs écoles, de Clermont en Argonne et de Vaubécourt.

Les préoccupations centrales de faire de nos élèves de futurs citoyens capables de faire des choix éclairés, d'user d'esprit critique et de se forger leur propre opinion seront déclinées au travers des trois axes proposés au niveau académique :

- **Axe 1 : Accompagner les élèves dans la persévérance et l'orientation**
 - **Objectif 1 : Renforcer le suivi personnalisé des élèves**
 - **Objectif 2 : Améliorer la découverte par les élèves des études et des métiers**
 - **Objectif 3 : Aider les jeunes à l'insertion**
- **Axe 2 : L'ambition dans les relations école-environnement rural**
 - **Objectif 1 : Encourager la coopération entre l'école et les familles**
 - **Objectif 2 : Valoriser l'identité d'un territoire : transformer l'École en faisant confiance aux acteurs sur le terrain**
 - **Objectif 3 : Renforcer les alliances éducatives entre partenaires publics**
- **Axe 3 : Ouvrir le champ des possibles**
 - **Objectif 1 : Promouvoir les actions dans les différents parcours éducatifs**
 - **Objectif 2 : Développer la mobilité et les rencontres**
 - **Objectif 3 : Participer au déploiement du numérique**

La présente convention fixe les grands objectifs et le plan d'actions du réseau des deux Territoires Éducatifs Ruraux d'Argonne ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les axes proposés,
- d'autoriser la Présidente à signer la convention relative à l'établissement du "Territoire Educatif Rural du Pays d'Argonne"

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY